

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1086

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1086**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Contexte

Les articles L 113-2 et 3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général (article R 113-2 du code du sport).

Ainsi, au vu de ces dispositions, la Métropole de Lyon peut intervenir pour soutenir financièrement les centres de formation des clubs sportifs professionnels au titre de leur mission d'intérêt général de formation.

L'objet de la délibération porte sur le financement, par la Métropole de Lyon, pour la saison 2015-2016, du club sportif LOU Rugby, constitué en société anonyme sportive professionnelle (SASP). Ce financement porte sur sa mission d'intérêt général au titre de la formation, telle que définie aux articles L 113-2 et 3, R 113 -1 et suivants du code du sport. Le centre de formation est géré directement par la SASP Lyon olympique universitaire (LOU) Rugby.

La SASP - LOU Rugby est la structure de gestion des activités du club sportif professionnel LOU Rugby, comme de son centre de formation.

b) - Objectifs

Le centre de formation du LOU a été créé en 2005 avec l'objectif de construire, pour chaque jeune, un projet de formation complet, tant sur l'aspect scolaire que sur l'aspect sportif. Depuis 2010, un travail partenarial est effectué avec les clubs sportifs sur l'activité de leur centre de formation et leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local. Ce travail permet de situer la stratégie de chaque club en matière de formation, ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité. Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du centre de formation.

Ce travail s'est poursuivi pour la saison 2014-2015 et un bilan a été présenté aux groupes politiques de la Métropole le 21 janvier 2016, par les dirigeants de la SASP LOU Rugby et de l'association LOU Rugby, dans le cadre d'une rencontre présidée par M. Guy Barral, Vice-Président de la Métropole délégué aux sports.

Lors de cette réunion, les axes de travail suivants ont été réaffirmés et complétés pour la saison 2015-2016 :

- les partenariats et l'insertion dans le tissu sportif local : le club sportif organisera régulièrement des rencontres avec les autres clubs de l'agglomération pour des séances de détection et/ou formation des entraîneurs, formateurs, arbitres, médecins, etc.,

- le club sportif SASP pourra être sollicité dans le cadre d'actions conduites par la Métropole et à la demande de cette dernière : présence, dans la mesure du possible, de joueurs de l'équipe professionnelle dans les quartiers lors de manifestations sportives, évènementielles ou caritatives,

- l'évaluation de l'impact : le club sportif rendra compte de ses activités dans un rapport annuel détaillé dont les éléments sont précisés dans la convention et renseignera quelques indicateurs simples pour assurer un suivi des activités de son centre de formation et de leur impact.

c) - Compte-rendu de l'activité du centre de formation pour l'année 2014-2015 et bilan

Le centre de formation, créé en 2005, a été agréé en catégorie 2 lors de la saison 2010-2011. Il a été classé en catégorie 1, soit la meilleure catégorie possible lors de la saison 2014-2015. Le centre de formation comptait 24 joueurs dont 8 sont originaires du territoire de la Métropole de Lyon. Leur détection s'opère en fonction des besoins de postes des clubs professionnels, des fiches de candidature recueillies sur le site internet du club, de la sélection de joueurs participant à une journée de détection.

Les joueurs sortis du centre de formation en 2014-2015 évoluent en Fédérale 1 (échelon national - statut de joueurs de haut niveau non professionnels).

Sur le tableau ci-dessous figurent les 4 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2014-2015 ainsi que la comparaison avec la saison 2013-2014 :

	2013-2014	2014-2015
niveau du club	Pro D2	Top 14
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	24	24
origine géographique	33 % du territoire de la Communauté urbaine de Lyon	33 % du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Métropole de Lyon
budget du centre de formation	750 116 €	1 033 257 €

La remontée en Top 14 s'est accompagnée d'un renforcement de l'équipe d'encadrement du centre de formation avec un directeur, un responsable de suivi administratif, une équipe médicale renforcée et des entraîneurs. Les jeunes sportifs sont hébergés dans des logements individuels. Les salles d'études, les espaces de détente ainsi qu'une salle informatique ont été mis à disposition des jeunes sportifs et regroupés dans le MATMUT stadium et le stade Vuillermet.

Les conventions passées avec 9 établissements scolaires (lycées, Institut universitaire de technologie - IUT-, Unité de formation et de recherche en activités physiques et sportives -UFRAPS-, Institut national des sciences appliquées -INSA- etc.) permettent de bénéficier d'horaires aménagés ainsi que d'un dispositif spécial pour les stagiaires en difficulté, sachant que le niveau d'exigence est très élevé : entraînement quotidien sur la plaine des jeux des Etats-Unis, études, compétitions durant le week-end, suivi médical régulier (prévention du dopage, prévention et soin des traumatismes physiques). Cette dimension est importante car de nombreux candidats évoquent leur souhait de concilier formation sportive de qualité avec une formation scolaire et universitaire de même niveau.

L'analyse des métiers pratiqués par les jeunes à leur sortie du centre de formation indique une réelle insertion professionnelle dans les métiers du sport, même si tous ne deviennent pas joueurs professionnels.

Plusieurs actions ont été mises en place, dans le cadre de la convention signée avec le club :

- partenariats étroits maintenus avec des associations : un maillot pour la vie, Sport dans la Ville, les stages Leboeuf, Vivre aux éclats, Institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique(IHOP), association Laurette Fugain, Action contre la faim, bureaux des étudiants des écoles,

- développement d'un ancrage dans le tissu social local : organisation du tournoi annuel Lougdunum, partenariat avec les clubs de rugby de l'agglomération lyonnaise, création et animation d'un réseau de partenariats avec des établissements scolaires,
- promotion du rugby et de ses valeurs dans l'ensemble de l'agglomération : invitations à des licenciés d'écoles de rugby, des scolaires, des personnes en situation de handicap,
- suivi médical individualisé et prévention du dopage (examen médical d'entrée et suivi annuel),
- prévention de la violence et de l'irrespect : charte d'éthique propre au club et signé par chaque joueur,
- politique spécifique de sécurité autour et dans le stade. Le club a formé 130 bénévoles pour participer à l'organisation des matchs au MATMUT Stadium.

A l'issue de la saison 2014-2015, le LOU, qui évoluait en Top 14, est redescendu en Pro D2 avec l'objectif affiché d'une remontée dans l'élite dès la saison 2016-2017.

d) - Projet du centre de formation pour l'année 2015-2016 et plan de financement prévisionnel associé

Le centre de formation accueillera 20 joueurs issus pour 5 d'entre eux de clubs de la Métropole de Lyon.

Le partenariat avec 9 établissements scolaires et universitaires est reconduit : Université Lyon 1 (charte du sportif de haut niveau couvrant l'ensemble des formations IUT Génie civil, IUT B Gestion électronique et informatique, IUT Génie chimique, UFR STPAS, IUT GEA), Université Lyon 2°, GRETA, Lycées Hector Guimard, Lumière, Saint Marc, Frédéric Fays, INSA Lyon, Université Lyon 3° (IAE).

Le centre de formation souhaite construire pour chaque jeune un projet de formation complet et adapté sur mesure aux joueurs autant sur l'aspect scolaire que sportif permettant :

- une qualification sportive pour préparer le joueur à évoluer au plus haut niveau,
- une qualification professionnelle qui protégera le joueur des aléas de sa vie sportive et qui anticipera sa reconversion à l'issue de sa carrière sportive.

Un bilan d'orientation est proposé aux jeunes sans formation scolaire ou professionnelle.

L'accompagnement médical a été maintenu à un haut niveau malgré la descente du club en Pro D2. Sous la responsabilité du Docteur Jean-Philippe Hager, ancien médecin de l'Equipe de France de rugby, une équipe complète intervient au quotidien : médecin référent, kinésithérapeute, nutritionniste, spécialiste de la réathlétisation. Des examens médicaux et IRM respectant les cahiers des charges et protocoles de la Fédération française de Rugby et de la Ligue nationale de Rugby sont régulièrement pratiqués. La prévention contre le dopage fait l'objet d'un suivi spécifique. Enfin, des protocoles ont été mis en place afin de détecter et anticiper certaines blessures.

e) - Budget prévisionnel du centre de formation pour la saison 2015-2016

Pour la saison 2015-2016, le club évolue en Pro D2. Le budget prévisionnel du centre de formation du club sportif LOU Rugby s'élève à 997 545 €, en diminution de 3,4 %. Les postes "location appartements" et "charges de personnel" sont en baisse respectivement de 12 % et 6 %. Les postes "suivi scolaire" et "achat de marchandises et matériel sportif" augmentent respectivement de 17 % et 19 %.

Charges		Produits	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
location appartements	45 000	subventions	
voyages/déplacements/restauration	55 000	- Métropole de Lyon	178 600
frais médicaux	31 936	- Région Auvergne Rhône-Alpes	42 500
suivi scolaire - bilan orientation et formation	31 000		

Charges		Produits	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
charges de personnels du centre	789 609	autres	37 000
taxes sur salaire	7 500	redevance SASP	589 445
Total	997 545	Total	997 545

La Métropole de Lyon est sollicitée pour apporter son soutien au centre de formation du club sportif SASP LOU Rugby à hauteur de 178 600 € dans le cadre de la saison 2015-2016, soit un montant en diminution de 35 % par rapport à celui octroyé lors de la saison 2014-2015 qui s'élevait à 274 500 €. Cette forte diminution est justifiée par le fait que l'équipe professionnelle du LOU Rugby est redescendue en Pro D2, la subvention lui étant accordée correspondant à la dernière subvention perçue lorsque le club évoluait en Pro D2 (saison 2013-2014) diminuée de 6 %.

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif SASP et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique pour le centre de formation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 178 600 € au profit du club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby pour sa mission d'intérêt général au titre de la formation et dans le cadre de la saison 2015-2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le club sportif SASP LOU Rugby définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 324 - opération n° 0P02O0940.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.